

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
SOUTERRAINES, DE SURFACE ET AÉRIENNES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux consistent en la réfection ou la construction des infrastructures souterraines, de surface et aériennes et peuvent comprendre des travaux d'aménagement ou tout autre ouvrage connexe.

Ces travaux peuvent nécessiter des acquisitions de terrains ou de servitudes.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

2. Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures relèvent de la compétence de l'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût des travaux décrits à l'article 1 est estimé à 9 320 000 \$.

Sous-total du chapitre I : 9 320 000 \$

CHAPITRE II

NORMALISATION DES INFRASTRUCTURES LINÉAIRES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

4. Les travaux consistent à réaliser la modification des infrastructures souterraines, de surface et aériennes afin de régulariser les anomalies ponctuelles des réseaux.

Ces travaux peuvent également nécessiter l'acquisition de terrains ou de servitudes à des fins municipales, ainsi que divers ouvrages connexes.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

5. Les travaux sont localisés en divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures relèvent de la compétence de l'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

6. Le coût des travaux correctifs décrits à l'article 4 est estimé à 175 000 \$.

Sous-total du chapitre II : 175 000 \$

CHAPITRE III

CONSOLIDATION ET AMÉLIORATION FONCTIONNELLE DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

7. Les travaux consistent à réaliser la construction ou la modification des infrastructures d'aqueduc et d'égouts afin de corriger ou d'améliorer les performances fonctionnelles de ces réseaux. Ils peuvent également comprendre la réfection d'infrastructures souterraines, de surface et aériennes, l'aménagement d'infrastructures comprises dans les limites du chantier, l'acquisition de terrains ou de servitudes à des fins municipales, ainsi que divers ouvrages connexes.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

8. Les travaux sont localisés en divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures souterraines relèvent de la compétence de l'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

9. Le coût des travaux décrits à l'article 7 est estimé à 3 600 000 \$.

Sous-total du chapitre III : 3 600 000 \$

CHAPITRE IV

RIVIÈRE LORETTE – TRAVAUX CORRECTIFS

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

10. Les travaux consistent à réaliser des interventions sur des cours d'eau et des travaux de construction, reconstruction et de modification d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie afin de corriger ou d'améliorer les performances fonctionnelles de ces réseaux.

Ces travaux peuvent également nécessiter l'acquisition de terrains ou de servitudes à des fins municipales, ainsi que divers ouvrages connexes.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

11. Les travaux, de responsabilité de l'agglomération, sont localisés en divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures relèvent de la compétence de l'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

12. Le coût des travaux correctifs décrits à l'article 10 est estimé à 1 000 000 \$.

Sous-total du chapitre III : 1 000 000 \$

TOTAL : 14 095 000 \$

Annexe préparée le 19 décembre 2012 par :

Marie Rosan, ing. jr
Service de l'ingénierie